CLUB FRANCE INITIATIVE

AVRIL 2022

RENFORCER L'INFLUENCE CULTURELLE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER

NOTE PRÉPARÉE ET PRÉSENTÉE PAR

CÉLINE **DANION**, PRATICIENNE ET EXPERTE DES POLITIQUES CULTURELLES

www.clubfranceinitiative.org

L'idée d'influence française est complexe à mettre en œuvre tant elle est immatérielle et difficilement mesurable. Elle est pourtant indispensable pour que la France fasse entendre sa voix – et donc ses valeurs et son rayonnement – au concert des nations.

Elle touche la société civile pour atteindre les gouvernements, c'est pourquoi la diplomatie culturelle en est un outil essentiel (1). Or, entre les puissances asiatiques et américaines, voire russes, la France rivalise difficilement.

Elle a pourtant des atouts importants : 2,5 millions de français vivant à l'étranger, une zone francophone large et diversifiée, une image de « pays de culture » et des Droits de l'Homme, une habitude d'accueil et d'inclusion artistique. Elle a surtout, depuis le début du XXème siècle, l'habitude de mener une politique culturelle précisément accordée sur ses valeurs (2).

Dès lors, les seules approches économiques ou par l'apprentissage du français ne peuvent suffire à renforcer l'influence française. Il convient de mobiliser des moyens divers et concomitants : une vision stratégique et une plus grande autonomie de mise en œuvre sur le terrain, les communautés françaises à l'étranger comme les artistes internationaux, un esprit de coopération et des temps forts. Surtout, le succès de cette politique d'influence se mesurera au-delà des seuls cercles « éclairés », elle doit donc concerner un public plus large que les francophiles acquis (3).

La diplomatie numérique menée par le Quai d'Orsay énonce des principes structurants, organise ses combats et arbitrages en fonction, tout en œuvrant très concrètement sur le terrain à construire des communs et mettre en relation des écosystèmes alliés. Cette stratégie, payante, pourrait utilement inspirer en partie sa diplomatie culturelle, et proposer un cadre de travail aux postes et instituts culturels à l'étranger. De la même façon que la création des instituts français à l'étranger a été visionnaire à une époque, la France pourrait désormais se distinguer dans son engagement à former des « citoyens du XXIème siècle ».

L'INFLUENCE CULTURELLE : UN DÉSIR À SUSCITER

L'influence n'est pas un « problème à résoudre », mais un « désir à susciter ». Elle se construit donc en profondeur, à différents niveaux, avec une seule boussole : le caractère désirable de la France et de ses valeurs. Elle sous-tend la puissance de la parole française, mais se mesure à des signaux faibles : l'attraction des talents (artistes, chercheurs, plus largement étudiants et investisseurs), l'implication des français de l'étranger dans le rayonnement national, la reproduction ou le développement de modèles français (politiques culturelles, standards, émancipation).

L'accent donné aux industries créatives et culturelles (*ie* : audiovisuel, musique, jeux vidéo) est un facteur essentiel pour l'économie française, et en partie dans la manière de toucher le public, mais pas suffisant pour accroître durablement le nombre de francophiles.

Il s'agit donc de faire connaître les valeurs de la France et la perception du monde proposée par ses artistes, puis de donner à voir et à vivre certaines d'entre elles, à commencer par le rapport à l'accès à la culture. Construire le discours, les actes, et la communication sur les actes d'un seul tenant.

L'influence de la France se construit en profondeur, à différents niveaux, avec une seule boussole : le caractère désirable de la France et de ses valeurs.

TROIS ATOUTS IMPORTANTS ET UNE RÈGLE MÉTHODOLOGIQUE

Si l'accent a été mis ces dernières années sur les industries culturelles et créatives pour en développer l'économie, trois atouts importants pour l'accroissement de l'influence française se situent peut-être ailleurs :

- Dans la très forte présence de Français de l'étranger : trop peu connus, mobilisés, investis par les services culturels des ambassades ;
- Dans la très forte culture française d'émancipation par la culture et d'accueil des cultures ;
- Dans la capacité de la France à innover, à renouveler et à enrichir sa culture : par exemple les jeux vidéos et l'enseignement du français langue étrangère (FLE).

Renforcer l'influence française à travers l'influence culturelle ne peut reposer sur un passéisme idéalisé ou une culture exclusivement patrimoniale, mais doit s'appuyer sur ces atouts et fondamentaux.

Dès lors, les enjeux de la diplomatie culturelle française pourraient se traduire par deux axes :

- Accroître la prépondérance des Droits humains dans le monde, et des personnes y aspirant,
- Rendre la France désirable pour les chercheurs, artistes, et plus généralement tous ceux qui contribuent également au rayonnement de la France.

Pour être probante, cette ambition réclame une cohérence entre la politique culturelle intérieure et la diplomatie culturelle. La capacité d'agir accrue des postes au sein d'un cadre et d'objectifs précis et la mise en valeur d'une certaine exigence doivent faire partie de la méthode.

10 PROPOSITIONS POUR RENFORCER L'INFLUENCE CULTURELLE FRANÇAISE

LES PUBLICS ET PERSONNES À MOBILISER

PROPOSITION 1 : MOBILISER LES COMMUNAUTÉS FRANÇAISES VIVANT À L'ÉTRANGER

Les artistes, écrivains, chercheurs, porteurs de projet, organisateurs de festival sont nombreux aux quatre coins du monde. S'appuyer sur les Français d'autres secteurs d'activité peut également contribuer à une plus grande capacité d'agir de chacun. Les connaître, les accompagner et les soutenir doit être une priorité des services culturels de notre réseau diplomatique.

Sur le terrain, force est de constater une grande hétérogénéité des actions menées dans cette direction, et une forme de partition entre le cercle de l'ambassadeur et celui, le cas échéant, de l'attaché culturel.

Les Français de l'étranger, à commencer par ceux qui ont une activité culturelle et/ou éducative, sont nos meilleurs ambassadeurs pour faire connaître et diffuser la richesse de notre culture et de la production culturelle française. Ils sont également la meilleure ressource en termes de signaux faibles sur la perception de la France.

Les Français de l'étranger sont nos meilleurs ambassadeurs pour faire connaître et diffuser la richesse de notre culture et de la production culturelle française.

- Loin d'un « reporting » administratif : connaître les résidents français dans toute leur diversité,
- Animer et mobiliser ce réseau de Français et leur activité locale, élargie le cas échéant aux francophones/francophiles,
- Organiser un évènement annuel pour mettre en avant la communauté culturelle locale,
- Soutenir financièrement et/ou logistiquement des projets locaux d'acteurs français.

PROPOSITION 2 : LA CULTURE POUR TOUS - COMME MOTEUR D'ÉMANCIPATION ET D'ENCAPACITATION

Une des particularités de la politique culturelle française est la mission de diffusion et de médiation qu'elle confie aux artistes, en articulation avec leur projet de création. L'éducation artistique et culturelle, objectif prioritaire du programme 2017 d'Emmanuel Macron, est exemplaire de cette mission – dont la chercheuse américaine Martha Nussbaum souligne les qualités utiles aux citoyens du XXIème siècle. Or celle-ci est un marqueur fort et différenciant de la culture française. **En développant l'esprit critique et l'esprit d'engagement, on acquiert des francophiles sur le long terme, et rend la France plus désirable. En menant une diplomatie culturelle tournée vers la jeunesse des pays et non uniquement son élite, on positionne la France comme pays de libertés et d'ouverture du « champ des possibles ».**

Certains projets en ce sens, de nature variée, ont eu des résultats probants. On peut citer par exemple le très gros programme SAPHIR pour l'accompagnement d'innovateurs sociaux, les résidences répétées d'artistes comme Ariane MNOUCHKINE en Inde, ou la participation d'établissements scolaires de nombreux pays à des projets d'action artistique comme ceux portés par le Printemps des poètes.

Cette attention aux publics et aux actions artistiques doit donc être renforcée par :

> Le développement de l'éducation artistique et culturelle :

- Dans les établissements scolaires français de l'étranger,
- Dans les résidences soutenues d'artistes français à l'étranger et d'artistes étrangers en France,
- Dans les projets culturels portés par les conseillers culturels.

> L'importance de cette dimension dans l'ingénierie culturelle française proposée à l'étranger, comme marqueur différenciant.

> Le soutien à des initiatives exigentes artistiquement et populaires comme la plateforme www.festival-experience.com du Festival d'Avignon.

PROPOSITION 3 : ACCROÎTRE LA PART DES FRANCOPHONES ET DES FRANCOPHILES

Le médium le plus efficace pour que la perception française du monde soit connue reste la langue. Il s'agit bien sûr de continuer le développement des cours de français, mais également de soutenir largement la traduction d'auteurs français (et des traducteurs / interprètes en général), la diffusion d'œuvres audiovisuelles françaises, et de travailler à l'éducation des « intelligences artificielles » en français.

- Le développement des cours de langue peut être soutenu par l'Institut français, mais reste propre à chaque pays. L'enjeu réside dans l'ambition fixée par région du monde par le Quai d'Orsay ;
- A l'image de l'anglais ou l'espagnol que les jeunes français apprennent en regardant des séries, l'accès et la connaissance des séries françaises et programmes audiovisuels grand public doit être simplifié, notamment grâce aux négociations que pourrait mener l'Institut français pour le compte des postes, notamment par régions du monde
- Défendre l'usage du français dans les organisations internationales à commencer par l'ONU, tous ses satellites, sans oublier l'ensemble des instances européennes où la connaissance et l'usage du français est en retrait. Le plurilinguisme doit être défendu et valorisé.
- Le soutien à la traduction et l'éducation des « intelligences artificielles » dépasse le cadre de la diplomatie culturelle. Des réflexions utiles à cet égard sont en cours à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France pour un faire un pôle de développement de la future Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts. Le soutien ambitieux de cette initiative peut faire de la France un moteur dans la communauté internationale pour que l'anglais et la pensée anglo-saxonne ne soient pas l'unique point de référence. Une association étroite avec un poste volontaire et / ou une région du monde donnerait de l'ampleur et de la visibilité opérationnelle au projet.

La langue reste le médium le plus efficace pour que la perception française du monde soit connue.

LES ACTIONS EN FAVEUR DES ARTISTES ET CHERCHEURS

PROPOSITION 4 : LA FRANCE, PAYS DE CRÉATION ET DE RECHERCHE

Jusqu'à la moitié du XXème siècle, la France a attiré de nombreux artistes et chercheurs dont les travaux sont désormais indissociables de son image (de Marie CURIE et Pablo PICASSO, en passant par Milan KUNDERA). Désormais, non seulement ces mêmes artistes ou chercheurs ne choisissent plus prioritairement la France, mais en plus certains français cherchent également à partir.

Si tout ne se règlera pas par la seule diplomatie culturelle d'influence, elle peut néanmoins contribuer à rendre la France désirable. Les points développés plus haut y contribuent, mais elle doit aller plus loin pour les artistes et chercheurs :

- Systématiser des résidences d'artistes croisées : en parallèle des résidences de Français à l'étranger, investis dans leur création mais également dans des rencontres avec le public local, des artistes étrangers doivent pouvoir être accueillis de façon plus systématique pour des temps de rencontres et d'actions artistiques « à la française » pendant leurs temps de programmation dans les établissements culturels français. Cela demande des budgets d'accueil spécifiques et accrus.
- Encourager à l'étranger les lieux de co-création avec des artistes, développeurs, et / ou jeunes générations de publics. Ils peuvent prendre des formes variées en fonction des moyens : mise à disposition d'un studio d'enregistrement favorisant la liberté d'expression, récente Villa Albertine aux Etats-Unis, etc ;
- Autoriser l'accès aux ressources de la BnF (et d'autres fonds documentaires remarquables) à l'étranger : ces ressources sont une richesse française immense, qu'il serait facile de rendre accessible aux chercheurs étrangers depuis leur pays. Là encore, par un geste concret, la France montrerait tout à la fois la place qu'elle accorde à la culture, et celle qu'elle accorde aux chercheurs et artistes étrangers ;
- Repérer des artistes et chercheurs prometteurs à l'étranger, partager largement cette base aux organisateurs français, et accroître le nombre d'invitations à des colloques / évènements en France.

PROPOSITION 5 : PARTAGER NOS MODÈLES DE RÉGULATION FAVORABLES À LA CULTURE ET À SA DIFFUSION

Avec notamment les combats qu'elle mène au sein de l'Europe pour l'exception culturelle, le droit d'auteur, ou à un plus large niveau l'accroissement de la culture des « communs », la France entretient son image d'un pays pour lequel la culture compte.

Au-delà de cette image, aidée par les siècles passés, la France a mené une politique culturelle structurée depuis les années 60 qui peut servir de modèle à des pays qui souhaiteraient entretenir leur culture nationale malgré la puissance des industries culturelles américaines ou chinoises.

Elle peut ainsi organiser des collaborations spécifiques avec quelques pays avec lesquels elle souhaite développer un partenariat accru autour de :

- Les régulations probantes en matière de développement culturel : le prix unique du livre, le schéma d'aides du CNC, l'action du Jeune Théâtre National, le Pass Culture, Fête de la musique ;
- Le travail mené en faveur de l'attractivité française pour les tournages.

L'accueil de grands artistes ou de grandes expositions françaises marquent toujours durablement le public et les pays d'accueil.

RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES ACTEURS FRANÇAIS

PROPOSITION 6 : ENCOURAGER LA PARTICIPATION À QUELQUES TEMPS FORTS MARQUANTS POUR TOUT OU PARTIE DU RÉSEAU

Même si la diplomatie culturelle ne peut se limiter à l'accueil de grands artistes ou de grandes expositions françaises*, ces derniers marquent durablement le public et les pays d'accueil. MALRAUX avait fait de son voyage outre-Atlantique avec La Joconde un acte diplomatique puissant, encore dans les mémoires aujourd'hui.

La Nuit des idées est désormais connue et reconnue. C'est un marqueur important pour une certaine catégorie de public. D'autres projets ainsi démultipliables et simples d'organisation doivent pouvoir être développés notamment auprès des jeunes - La Belle Harangue en est un exemple.

- Organisation de présentations d'actions artistiques pour les postes et lycées français de l'étranger,
- Volet de monstration artistique accompagnant les grands rendez-vous des ambassadeurs.

**L'audiovisuel extérieur de l'Etat fera l'objet d'une note et de propositions dédiées du Club France Initiative à paraître prochainement.*

PROPOSITION 7 : MISER SUR LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES DU PUBLIC ET DU PRIVÉ

Actuellement, les prestataires privés d'ingénierie culturelle regrettent l'absence de soutien public, et les organisateurs de tournée ne se sentent pas aidés par les postes pour construire des tournées complètes dans les pays d'accueil, voire entravés par des logiques administratives.

Faire évoluer ces relations renforcerait autant l'influence française que les postes sur le terrain, dont la connaissance fine des acteurs culturels locaux permettrait en parallèle de mener à bien les autres objectifs.

- Encourager les postes à devenir des *plateformes*, mettant en lien acteurs culturels français, agences d'ingénierie publiques comme privées, communauté française à l'étranger, acteurs locaux,
- Développer les facilités d'accueil des postes.

> *Faire évoluer les relations entre les pouvoirs publics, les prestataires privés d'ingénierie culturelle et les organisateurs de tournée renforcerait autant l'influence française que les postes sur le terrain.*

LA COHÉRENCE DES ACTIONS SUR LES TERRITOIRES NATIONAL ET INTERNATIONAL

PROPOSITION 8 : MENER UNE POLITIQUE ACTIVE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'INFLUENCE

- Comment encourager la langue et la pensée française à l'étranger si les plus grandes écoles françaises les délaissent ? Sciences Po, par exemple, qui forme notamment de futurs serviteurs de l'Etat, pourrait utilement redevenir le fer de lance de cet engagement.
- Comment attirer des artistes et chercheurs étrangers s'ils peinent à obtenir leur visa ? Le travail de délivrance de ces visas existe déjà, mais trop méconnu d'une part, trop aléatoire encore d'autre part. Cet engagement gagnerait non seulement à être développé, mais également à faire l'objet d'une communication ciblée contribuant à l'image de pays d'accueil et de création de la France.
- Comment encourager les résidences croisées si les établissements culturels français ne sont pas fortement mobilisés ? Un appel à projet pourrait être proposé chaque année, en lien avec les centres culturels français à l'étranger.

DEUX PROPOSITIONS SUPPORT DES PROPOSITIONS DE FOND

PROPOSITION 9 : ORGANISER UNE CAPACITÉ D'AGIR ACCRUE DU RÉSEAU

Le débat a été relancé à de nombreuses reprises sur l'articulation entre les ambassades, les conseillers culturels, les instituts et les alliances françaises, l'Institut français, et les ministères de tutelle. D'autres schémas que celui qui prévaut actuellement avaient été envisagés, et la réforme s'est arrêtée au milieu du gué.

La première préconisation n'est pas de relancer une réforme structurelle dont l'aboutissement serait nécessairement long et incertain : certaines évolutions pourraient offrir des résultats probants plus rapides et moins usants pour les équipes, *a fortiori* adossées à quelques moyens ciblés pour accompagner les objectifs présentés plus haut.

« Une autonomie accrue et mieux soutenue est nécessaire partout. Elle appelle une évolution des positionnements du Quai d'Orsay et de l'Institut français. »

Si la situation des postes est très variable d'un pays à l'autre, une autonomie accrue et mieux soutenue est nécessaire partout : capacité à communiquer auprès des publics cibles, capacité à recruter les profils adaptés aux enjeux, meilleure responsabilisation par zones géographiques ou zones d'influence.

Pour être efficace, cette autonomie appelle une évolution des positionnements du Quai d'Orsay et de l'Institut français :

- Des objectifs stratégiques précis par le Quai d'Orsay, permettant d'organiser les moyens en conséquence,
- Un Institut français en soutien renforcé des postes et relais de grands projets fédérateurs,
- Un poste de coordinateur par région du monde dont le rôle serait exclusivement d'animer le réseau et d'anticiper les besoins de moyens et d'ingénierie à moyen terme.
- Les outils numériques d'entraide entre les postes, de connaissance des publics et de pilotage par la donnée.

PROPOSITION 10 : DÉGAGER DES MOYENS STRUCTURANTS POUR MENER À BIEN LES PROJETS ET OBJECTIFS PRÉ-DÉFINIS

Un budget spécifique de 2022 à 2024 devra permettre d'initier ces actions et de mettre les postes à niveau pour les accompagner :

- Depuis Paris : pour encourager la traduction, l'éducation des « intelligences artificielles », l'ouverture des droits des ressources de la BnF, et les résidences d'artistes étrangers en France,
- Depuis les postes : pour développer les résidences d'artistes français, proposer des programmes de co-création, et participer à quelques grands projets.

Les Droits humains, préalable à une diplomatie culturelle efficace

Défendre les Droits humains et « l'art de vivre à la française » n'apporte aucune garantie de rayonnement ou économique, mais est un moyen de conquérir les cœurs et les esprits.

Or, dans un monde où les mouvements et élans sociétaux sont devenus largement transfrontaliers, nous avons intérêt à ce que notre modèle démocratique et émancipateur l'emporte sur les modèles de domination, de replis et d'aveuglements face aux conséquences de l'anthropocène.

L'art, en ce qu'il autorise tous les points de vue, plutôt qu'il ne délivre un message, est un allié puissant de ce modèle. La culture, qui le valorise, est donc un atout pour toucher les sociétés civiles et rendre la France désirable. Elle s'articule avec la diplomatie « des biens communs » développée sous la présidence Macron.

Soulignons également que la présidence de l'UNESCO est à nouveau française, que la France s'est distinguée ces dernières années en matière de régulation numérique internationale et d'impulsion pour des communs numériques, et qu'elle dispose d'un maillage quasiment complet en termes de présence culturelle à l'étranger à travers les attachés culturels, instituts culturels, et alliances françaises : autant d'atouts sur lesquels s'appuyer.

L'AUTEURE DE LA NOTE

= UNE PRATICIENNE EXPERTE

CÉLINE
DANION
PRATICIENNE ET EXPERTE
DES POLITIQUES PUBLIQUES CULTURELLES

Céline DANION est impliquée dans les politiques publiques culturelles depuis plus de 15 ans. Elle s'engage pour des projets empreints d'exigence artistique et de transmission, notamment pour le spectacle vivant et la lecture.

Son parcours d'entrepreneuse et d'agent public se distingue par une triple expérience de l'administration (DRAC, Secrétariat général du ministère de la Culture, éducation artistique et culturelle avec le ministère de l'Éducation nationale), du terrain (Musée d'Orsay, administratrice du Théâtre des Bouffes du nord, directrice déléguée du Théâtre Gérard Philipe) et des politiques culturelles (conseillère au cabinet de la ministre de la Culture, "Plan bibliothèque", création du Pass culture).

Elle s'investit également dans la transformation de l'action publique et numérique (AFD, réseau culturel français à l'étranger).

Elle accompagne aujourd'hui des collectivités et des porteurs de projets en France et à l'international, aussi bien dans le travail d'analyse, la définition de projets éducatifs et culturels que la mise en œuvre opérationnelle.